

Les employés de la fonction publique sortent renforcés et unis de la Conférence internationale du travail

Chaque année, la Conférence internationale du travail (CIT) a lieu à Genève. Elle rassemble plus de 5000 délégués et est souvent qualifiée de parlement international du travail. La Conférence élabore et adopte des normes internationales du travail et constitue un forum de discussion pour les questions fondamentales sociales et de travail. La CIT s'est tenue du 5 au 20 juin 2013.



À cette 102ème session de la Conférence internationale du travail, les employés de la fonction publique du monde entier se sont réunis pour défendre les droits syndicaux des travailleurs des secteurs public et privé. Plus de 150 délégués issus des syndicats affiliés à la PSI ont participé à la CIT. Cette année, l'Internationale des services publics a adopté une stratégie visant à renforcer son impact et améliorer sa visibilité à la CIT, d'autant que l'OIT étudiait, pour la première fois depuis plus de 30 ans, la négociation collective dans le secteur public. L'Étude d'ensemble de l'OIT sur la négociation collective dans le secteur public a été présentée lors de la réunion de la **Commission de l'application des normes**.

La PSI a activement fait pression pour que la Commission étudie ses dossiers prioritaires, avec succès : Corée du Sud (Convention n°111), Égypte (n°87), Espagne (n°122), Fidji (n°87), Grèce (n°98), Guatemala (n°87), Swaziland (n°87), Tchad (n°144), Turquie (n°98), Paraguay (n°29), Bangladesh (n°87). Les pays suivants ont également été examinés : Arabie Saoudite (n°111), Bélarus (n°87), Cambodge (n°87), Canada (n°87), République dominicaine (n°111), Honduras (n°98), Iran (n°111), Kenya (n°138), Malaysia (n°29), Mauritanie (n°81), Pakistan (n°81), Sénégal (n°182), Ouzbékistan (n°182) et Zimbabwe (n°87).

La PSI a organisé une séance spéciale d'information à l'intention de ses délégués dès le 5 juin à la CIT et, le 6 juin, la Secrétaire générale de la PSI, Rosa Pavanelli, **est intervenue sur l'Étude d'ensemble**, en faisant part des commentaires apportés par de nombreux affiliés de la PSI.

PENDANT LA CIT, L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS :

- a assuré la coordination avec les affiliés pour la présentation de leurs exposés devant la Commission de l'application des normes ;
- a assuré la coordination avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Internationale de l'Éducation (IE) pour les questions de fonction publique à aborder dans les discussions sur les cas individuels ;
- a travaillé sur la formulation spécifique à utiliser dans les interventions du représentant du groupe des travailleurs à la Commission de l'application des normes et a, pour ce faire, préparé des commentaires sur l'Étude d'ensemble ;
- a rédigé des commentaires sur le résumé de la discussion relative à la négociation collective dans la fonction publique et a présenté ces commentaires au groupe des travailleurs de la Commission pour le dialogue social, avant de les ajouter à la déclaration du représentant des travailleurs de cette Commission ;
- a participé à la **Commission sur le développement durable et les emplois verts**, et travaillé sur la formulation spécifique des documents de conclusion ;
- a organisé « **La Route de la Honte** » le 12 juin : manifestation à bicyclette qui a rassemblé des syndicalistes du monde entier pour protester contre la violation des droits syndicaux. Des manifestations du même ordre ont été mises en place le même jour en Argentine, au Panama, en Équateur, en Colombie et au Venezuela. C'était la première fois que la PSI coopérait avec les affiliés locaux de Genève et avec la Communauté genevoise d'action syndicale. Cette manifestation, qui a remporté un succès retentissant, a été suivie par plus de 10.000 personnes sur Internet et sur les réseaux sociaux ;
- a organisé une activité en marge de la CIT le 13 juin : **atelier sur le contrôle des finances publiques et les stratégies de lutte contre la corruption**, au cours duquel les dirigeants syndicaux internationaux ont évoqué leurs actions respectives pour combattre la corruption et défendre les services publics de qualité pour le bien de tous. C'est suite à cette activité que la PSI travaillera sur l'élaboration d'une norme visant à protéger les travailleurs qui contrôlent les finances publiques ;
- a organisé deux réunions de coordination pour nos affiliés algériens et sud-coréens qui, en fin de compte, ont donné l'occasion aux affiliés de toutes les régions de la PSI de mieux se connaître, et aussi de mieux appréhender les problèmes qu'ils rencontrent. Les activités liées aux droits syndicaux de la PSI ont reçu un grand soutien et il a été demandé d'organiser une Semaine d'action pour les droits syndicaux dans la fonction publique plus tard dans l'année.

La Secrétaire générale de la PSI, **Rosa Pavanelli, est intervenue lors de l'Assemblée générale, le 18 juin**, au sujet du Rapport du Directeur général et pour présenter les requêtes de la PSI à l'OIT en vue d'une coopération accrue.

La CIT permet aux personnes d'une même région de se rencontrer ; les délégués de la PSI ont d'ailleurs participé aux nombreuses réunions régionales, mais aussi thématiques, organisées en dehors du programme officiel.

En ce qui concerne la parité entre hommes et femmes, il reste beaucoup à faire. Sur plus de 260 orateurs à l'Assemblée générale, il n'y avait que 65 femmes. Dans la délégation de la PSI, plus de 70% des délégués étaient des hommes.

Cette CIT était importante pour la PSI, mais plus encore pour le mouvement syndical international dans sa globalité. L'an passé, une crise s'est produite parce que le groupe des employeurs n'avait pas accepté l'autorité de la Commission d'experts et, en particulier, son interprétation de la Convention n°87 liée à la reconnaissance du droit de grève. Des négociations ont été menées tout au long de l'année et ont abouti à la décision de poursuivre ces négociations au sein du Conseil d'administration du BIT et de laisser la Commission de l'application des normes discuter des 25 cas individuels (pays). Mais ce n'était qu'une solution intermédiaire car, dans 8 cas sur 9 faisant référence à la Convention n° 87, il a été noté que le droit de grève n'a pas été mentionné étant donné qu'il n'est pas reconnu par le groupe des employeurs.

Nous constatons également que, lors de la discussion sur l'Étude d'ensemble, les représentants du groupe des employeurs ont prononcé une déclaration très agressive à l'égard des principes de base de la négociation collective dans la fonction publique et que plusieurs gouvernements ont soutenu ces propos. La PSI va préparer un document en réponse à cette déclaration, qui servira aussi d'outil de campagne en faveur des mécanismes de surveillance de l'OIT, des droits syndicaux et du droit de grève pour tous les travailleurs.

En ce qui concerne notre coopération avec l'OIT et du regain d'intérêt que suscite la fonction publique, nous espérons que la réforme se traduira par une coopération plus efficace à tous les niveaux.

La PSI va également préparer un rapport détaillé pour mettre en avant les points positifs de la conférence et les rapports qui ont été adoptés et aussi pour proposer des améliorations mais, dans l'ensemble, cette CIT s'est révélée très utile pour la PSI et pour nos affiliés.

Les préparatifs, les actions que nous avons menées pour renforcer notre visibilité, notre influence sur le contenu et l'esprit des discussions, mais surtout l'engagement de tous les délégués – décidés à se faire entendre et à défendre la fonction publique – nous ont permis de former une équipe solide. La PSI a montré au mouvement syndical international qu'elle est pleine de vie, qu'elle est forte et prête à défendre les droits des travailleurs. L'esprit de la solidarité internationale nous pousse à aller de l'avant.

Autres liens utiles

Rapports et comptes rendus adoptés par la CIT

Vidéos de la PSI prises pendant la CIT

Photos de la PSI sur Flickr



www.world-psi.org